



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt –septième réunion du Groupe régional Afrique – océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/27) et dixième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation – Région Afrique - océan Indien (RASG-AF/10) – Séances conjointes

4 - 8 novembre 2024

Point 3 : Coordination APIRG et RASG-AFI

3.1 Résultats de la réunion ARC-TF/7

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ	
<p>Cette note de travail présente les résultats de la septième réunion de l'Équipe spéciale de coordination APIRG/RASG-AFI (ARC-TF/7) tenue virtuellement le 17 octobre 2024.</p> <p>La réunion a examiné le mandat de l'Équipe, assuré le suivi des Conclusions et Décisions de la réunion RASG-AFI/9, ainsi que des Conclusions et des Décisions de la réunion extraordinaire de l'APIRG et du RASG-AFI, l'amélioration de la structure de l'APIRG et du RASG-AFI, les domaines communs entre l'APIRG et le RASG-AFI, l'ordre du jour proposé pour les séances conjointes des réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10, ainsi que la coordination des rapports annuels de l'APIRG et du RASG-AFI</p> <p>La suite à donner figure au paragraphe 3.</p>	
Objectifs stratégiques	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques A, B, D, et E de l'OACI
Référence(s) :	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des réunions de l'APIRG et du RASG-AFI • Manuels de procédures de l'APIRG et du RASG-AFI • Mandat de l'ARC-TF

1 INTRODUCTION

- 1.1. La réunion se souviendra que l'Équipe spéciale de coordination APIRG/RASG-AFI a été créée en tant qu'organe auxiliaire de l'APIRG et du RASG-AFI et qu'elle est chargée de la coordination systématique des activités de l'APIRG et du RASG-AFI. L'ARC-TF est chargée d'examiner des questions communes aux deux structures et de rendre compte à l'APIRG et au RASG-AFI.
- 1.2. La réunion ARC-TF/7 s'est tenue virtuellement le 17 octobre 2024. Vingt-neuf délégués représentant les États AFI et les organisations régionales/internationales y ont pris part..

2 ANALYSE

- 2.1. La réunion a été présidée par le Président du RASG-AFI, assisté du Directeur régional adjoint du Bureau ESAF de l'OACI. Les bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI assuraient le secrétariat.
- 2.2. Parmi les sujets abordés lors de la réunion figuraient le mandat de l'ARC-TF, le suivi des Conclusions et des Décisions des réunions APIRG/26 et RASG-AFI/9, ainsi que celles de la réunion extraordinaire de l'APIRG et du RASG-AFI, l'examen de l'amélioration de la structure de l'APIRG et du RASG-AFI, l'examen et la mise à jour des domaines communs entre l'APIRG et le RASG-AFI, l'examen de l'ordre du jour proposé pour les séances conjointes des réunions APIRG/17 et RASG-AFI/10, ainsi que la coordination des rapports annuels de l'APIRG et du RASG-AFI.

Examen du mandat de l'ARC-TF

- 2.3. Conformément à la pratique normale en vigueur au sein des organes auxiliaires de l'APIRG et du RASG-AFI, la réunion a examiné le mandat de l'Équipe spéciale.

Suivi des Conclusions et des Décisions des réunions APIRG/26 et RASG-AFI/9, et des Conclusions et Décisions de la réunion extraordinaire de l'APIRG et du RASG-AFI

- 2.4. La réunion a examiné les progrès enregistrés dans la mise en application des Conclusions et des Décisions des réunions APIRG/26 et RASG-AFI/9, ainsi que des Conclusions et Décisions de la réunion extraordinaire de l'APIRG et du RASG-AFI. Elle a par ailleurs invité tous les intervenants à accélérer la mise en application des mesures restantes.

Amélioration de la structure de l'APIRG et du RASG-AFI

- 2.5. La réunion a rappelé les précédentes décisions de l'APIRG et du RASG-AFI sur la fusion des deux groupes en un nouveau groupe appelé AASPG et examiné le projet de Manuel de procédures consolidé de l'AASPG en vue de sa transmission aux séances conjointes APIRG/27 et RASG-AFI/10.
- 2.6. Elle a également examiné les dispositions transitoires proposées pour donner suite à l'appel lancé par la réunion extraordinaire de l'APIRG et du RASG-AFI qui s'est tenue le 19 juillet 2024 à Libreville (Gabon) et formulé des orientations, le cas échéant.

Examen et mise à jour des domaines communs entre l'APIRG et le RASG-AFI

- 2.7. Il a été rappelé à la réunion que l'examen de la répartition des tâches et des domaines d'intérêt commun entre l'APIRG et le RASG-AFI fait partie du mandat et du programme de travail de l'Équipe afin de garantir la cohérence, l'efficacité, et d'éviter les doubles emplois et les conflits entre les activités des deux groupes et le Plan AFI .
- 2.8. La réunion a examiné et actualisé la liste des domaines d'intérêt commun identifiés entre l'APIRG, le RASG-AFI et le Plan AFI, en gardant à l'esprit la transition des deux groupes actuels vers l'AASPG. Les questions concernant le NASP et les SSC liées aux ANS ont été ajoutées à la liste existante.

Ordre du jour proposé pour les séances conjointes des réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10

- 2.9. La réunion a examiné le projet d'ordre du jour des séances conjointes des réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10 prévues les 4 et 8 novembre 2024, élaboré conformément à la recommandation de la Commission de navigation aérienne (ANC) d'adopter une approche uniforme dans l'élaboration de l'ordre du jour des réunions des PIRG et des RASG.
- 2.10. Le projet d'ordre du jour des séances conjointes des réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10 présenté par le Secrétariat a été débattu, modifié et approuvé.

Coordination des rapports annuels de l'APIRG et du RASG-AFI

- 2.11. En ce qui concerne la coordination des rapports annuels de l'APIRG et du RASG-AFI, l'IATA a souhaité que ledit rapport, étant donné qu'il s'agira d'un seul rapport dans le cadre de l'AASPG, soit structuré en deux parties distinctes pour traiter efficacement et avec efficacité les questions relatives à la navigation aérienne et à la sécurité.
- 2.12. La réunion a pris note de la publication de la dixième édition du rapport annuel du RASG-AFI et de la première édition du Rapport annuel sur la navigation aérienne.
- 2.13. La réunion a été informée de la présentation des rapports des réunions APIRG/26 et RASG-AFI/9 à l'ANC et au Conseil de l'OACI, ainsi que des progrès accomplis depuis la dernière réunion en matière de coordination des activités de l'Équipe du Rapport annuel sur la sécurité et de l'Équipe du rapport de l'APIRG sur la navigation aérienne.
- 2.14. La réunion s'est réjouie des initiatives des présidents et des secrétaires de l'APIRG et du RASG-AFI ayant permis la réussite de la coordination et du compte rendu à l'ANC et au Conseil de l'OACI.
- 2.15. La réunion a salué la publication de la dixième édition du Rapport annuel sur la sécurité du RASG-AFI et de la première édition du Rapport annuel sur la navigation aérienne.
- 2.16. Pour les prochains rapports annuels de l'APIRG et du RASG-AFI, la réunion a recommandé d'élaborer un seul rapport dans le cadre de l'AASPG afin d'aborder avec efficacité et efficience les questions de navigation aérienne et de sécurité.

3 SUITE À DONNER

- 3.1 La réunion est invitée à :
 - a) noter les informations contenues dans la présente note de travail ; et
 - b) formuler des orientations, s'il y'a lieu.